



ETUDE EXPLORATOIRE

Questionnaire comparatif à l'adresse des intervenant·e·s spécialisé·e·s ayant reçu une formation dédiée à l'accompagnement d'organisations dans l'adoption et la mise en œuvre de Politiques de Protection de l'Enfance

Rapport de synthèse des résultats

COORDINATEUR ET PARTENAIRES DU PROJET PARCS (2019-2022)



Le projet PARCS est financé par le programme REC de la Commission Européenne.



Le contenu de ce document représente les vues de l'auteur uniquement et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'ADULTES (CCA) DU PROJET PARCS

Les organisations belges membres du CCA sont : l'AISF, Arc-en-Ciel, ADEPS, Educasport, la Fédération des Ecoles de Devoirs, les Guides de Belgique, le KEKI, l'ONE, le Panathlon et SOS Enfants.

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
1. Projet.....	4
2. Questionnaire.....	4
3. Questions retenues	5
RESULTATS.....	7
1. Avec vos mots, comment pensez-vous que l'organisation dans laquelle vous avez été impliqué-e protège les enfants suite à votre projet pilote?	7
2. Pensez-vous que des moyens vont être mis en place par cette organisation pour que les enfants soient suffisamment informé-e-s de leur droit à être protégés de la violence ?	9
3. A l'heure actuelle, si vous vous retrouviez confronté-e à une situation liée à la protection de l'enfance, sauriez-vous à qui et comment soumettre des préoccupations concernant le comportement inadéquat d'un collègue, d'un parent, d'un bénévole, d'un enfant...?	11
4. Globalement, si un cas de violence physique, psychologique ou sexuelle touchant les enfants avait lieu dans votre environnement professionnel-le, vous sentiriez-vous capable d'y faire face ?	12
5. Pensez-vous que la PPE développée avec votre organisation pilote indique explicitement que tous les enfants ont le droit à la même protection ?	14
6. D'après-vous, les consignes de la PPE développée avec votre organisation pilote s'appliquent-elles clairement à l'ensemble des personnes avec lesquelles votre organisation est en contact (travailleurs, bénévoles, parents, enfants, stagiaires, administrateurs...)?.....	15

7. Le processus de projet pilote a-t-il changé l'approche de l'organisation avec laquelle vous avez travaillé concernant le recrutement du personnel ou des bénévoles ?.....	16
8. Quels outils ont été envisagés par l'organisation avec laquelle vous avez travaillé pour se familiariser avec la PPE ou tout autre outil de protection de l'enfance destinée aux travailleurs, bénévoles, parents... ? .	18
CONCLUSION GENERALE	20

PRESENTATION

1. PROJET

Le projet PARCS (Pour des Activités Récréatives et de loisirs dans un Cadre Sûr) a été lancé en septembre 2019, pour une durée de deux ans et demi. Il avait pour objectif d'améliorer la protection des enfants dans le cadre des activités sportives et de loisirs, notamment par la mise en place de politiques ancrées dans les organisations responsables de la mise en œuvre de telles activités.

Les partenaires du projet sont le Délégué Général aux Droits de l'Enfant belge (DGDE), le programme de prévention de la maltraitance mis en place par la Fédération-Wallonie Bruxelles (Yapaka) et Défense des enfants International World Service (DEI-WS). Ce projet a été financé par le Directorate Général Justice, dans le cadre du programme Droits, Egalité et Citoyenneté (REC) de la Commission Européenne. L'objectif de l'appel auquel a répondu PARCS était de prévenir et combattre la violence envers les enfants.

2. QUESTIONNAIRE

Début 2020, un premier questionnaire a été conçu dans l'objectif d'avoir un aperçu de l'existant, et des manques potentiels, en matière de protection de l'enfance (et plus spécifiquement de Politiques de Protection de l'Enfance) dans les organisations de sport et de loisirs de Belgique francophone. Son contenu a été ébauché par DEI-Belgique puis discuté, retravaillé et finalement approuvé par les partenaires du projet ainsi que par les membres belges de son Comité Consultatif d'Adultes. Il comprenait une majorité de questions visant des réponses quantitatives, mais aussi quelques questions qualitatives. Dans le cadre de ce questionnaire, 253 personnes, principalement issues du secteur sportif, avaient été interrogées par internet entre le 6 avril et le 27 avril 2020.

Les principaux constats issus de ce questionnaire portaient essentiellement sur le besoin exprimé par les répondants de formaliser les bonnes pratiques existantes, et la très faible connaissance de l'outil des Politiques de Protection de l'Enfance (PPE).

Ces constats avaient permis de confirmer le bien-fondé d'un certain nombre d'activités du projet, et notamment celui de l'élaboration d'un Guide pratique à destination des organisations de sport et de loisirs, pour les soutenir dans l'adoption et la mise en œuvre d'une PPE. Ce Guide devait ensuite être testé dans plusieurs organisations volontaires, lors de projets pilotes. Ces projets pilotes étaient encadrés et accompagnés par des intervenant·e·s spécialisé·e·s.

Les intervenant·e·s spécialisé·e·s étaient un groupe de personnes volontaires, disposant d'une expérience ou une motivation pertinentes pour justifier leur participation en tant que soutien à la mise en œuvre des projets pilotes. Suite à leur sélection, ce groupe de neuf personnes avait reçu une formation de trois jours à la mise en place et en œuvre de Politiques de protection de l'enfance dans une structure de sport/loisirs. Cette formation se composait d'une première partie théorique en amont du début du projet, puis d'une mise en pratique via le projet pilote, avec des ajouts théoriques au fur et à mesure du déroulement du projet. Chaque intervenant·e spécialisé·e avait été placé·e dans un projet pilote qui lui paraissait intéressant, et pour lequel il·elle avait des compétences et disponibilités adaptées. Tous les intervenant·e·s spécialisé·e·s furent épaulé·e·s dans leur rôle d'accompagnement par l'un·e des partenaires ou le coordinateur du projet, pour les soutenir, répondre à leurs questions et documenter le processus.

Étant donné que la campagne a finalement été lancée en octobre 2021 et que le Guide pratique sera définitivement prêt au début de 2022, il n'aurait pas été judicieux de mesurer les changements parmi les mêmes répondants que ceux du premier questionnaire. Ils n'ont été ciblés d'aucune manière par le projet depuis l'envoi du premier questionnaire. Cependant, des projets pilotes ont été menés dans plusieurs organisations et une formation continue a eu lieu. Nous avons donc décidé d'utiliser certaines questions du questionnaire 1 – sélectionnées avec le CCA - mais d'en ajouter de nouvelles en mettant l'accent sur les enseignements tirés du projet pilote (les réponses à ces questions complémentaires sont présentées dans un document séparé). Ce document constitue à la fois un complément au rapport sur les enseignements tirés et un moyen de mesurer l'impact des formations dispensées aux intervenant·e·s spécialisé·e·s, avec des différences potentielles par rapport au premier groupe interrogé.

Il s'agira de noter les grandes tendances, puisqu'il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif, d'une part, et d'autre part puisque le public cible du Q1 n'est pas le même que celui du Q2.

3. QUESTIONS RETENUES

Ces questions ont été estimées comme les plus pertinentes à extraire du premier questionnaire, en concertation avec les partenaires et les membres du Comité Consultatif d'Adultes. Elles ont été posées lors d'un entretien oral, en distanciel ou en présentiel.

Introduction

Merci d'avoir répondu à ma demande d'entretien. Vous avez fait partie des IS participant aux projets pilotes accompagnant une des 8 organisations. L'objectif de ces projets était d'avoir un aperçu le plus représentatif du paysage des organisations de sport et de loisirs en Belgique francophone. Nous sommes ici aujourd'hui pour revenir sur votre expérience des projets pilotes et les différentes phases du manuel.

Questions provenant du questionnaire 1

1. Avec vos mots, comment pensez-vous que l'organisation dans laquelle vous avez été impliqué-e protège les enfants suite à votre projet pilote ?
2. Croyez-vous que des moyens vont être mis en place par cette organisation pour que les enfants soient suffisamment informé-e-s de leur droit à être protégés de la violence ?
3. A l'heure actuelle, si vous vous retrouviez confronté-e à une situation liée à la protection de l'enfance, sauriez-vous à qui et comment soumettre des préoccupations concernant le comportement inadéquat d'un collègue, d'un parent, d'un bénévole, d'un enfant...?
4. Globalement, si un cas de violence physique, psychologique ou sexuelle touchant les enfants avait lieu dans votre environnement professionnel-le, vous sentiriez-vous capable d'y faire face ?
5. Pensez-vous que la PPE développée avec votre organisation pilote indique explicitement que tous les enfants ont le droit à la même protection ?
6. D'après-vous, les consignes de la PPE développée avec votre organisation pilote s'appliquent-elles clairement à l'ensemble des personnes avec lesquelles votre organisation est en contact (travailleurs, bénévoles, parents, enfants, stagiaires, administrateurs...) ?
7. Le processus de projet pilote a-t-il changé l'approche de l'organisation avec laquelle vous avez travaillé concernant le recrutement du personnel ou des bénévoles ?
8. Quels outils ont été envisagés par l'organisation avec laquelle vous avez travaillé pour se familiariser avec la PPE ou tout autre outil de protection de l'enfance destinée aux travailleurs, bénévoles, parents... ?

RESULTATS

1. AVEC VOS MOTS, COMMENT PENSEZ-VOUS QUE L'ORGANISATION DANS LAQUELLE VOUS AVEZ ETE IMPLIQUE·E PROTEGE LES ENFANTS SUITE A VOTRE PROJET PILOTE?

Réponses données par les intervenant·e·s spécialisé·e·s

- « Mon organisation protège les enfants **en se basant en premier lieu sur la notion de bientraitance**. L'ASBL veut parler de bientraitance, réfléchir en ce terme plutôt qu'en se focalisant sur la maltraitance. Suite à notre projet pilote, je pense que l'organisation continue ses actions pour la bientraitance. L'ASBL était déjà, dès le début du projet pilote, très informée et très bien formée sur les enjeux et notions de la protection de l'enfance. Notre projet a permis à Coala de vérifier leurs outils, leurs enjeux, leurs objectifs, leurs documentation et de peaufiner certaines choses. L'ASBL protège notamment les enfants 1) **en demandant un extrait de casier judiciaire** aux personnes désirant travailler pour l'ASBL 2) **en parlant avec les enfants de ces notions via de la documentation offerte et adaptée pour eux** 3) **réunions de parents, dialogue avec les parents des enfants, suivi** 4) **les employés connaissent les enfants** au fur et à mesure qu'ils participent aux activités, École de Devoir ou plaines/séjours, et **un lien de confiance se crée entre eux tous** 5) **documentations, affiches, flyers sur les instances utiles, numéros importants, schéma de la protection dans les bureaux** 6) **formation des employés/animateurs/stagiaires**. Ce qui est neuf suite au projet est le document PPE, qui est disponible normalement pour tous, que ce soit stagiaire ou employé. Le directeur de l'ASBL voulait en parler avec les autres antennes de l'association pour le rendre plus "officiel", connu de tous et pas qu'à l'antenne de de Wavre. **Je sais aussi qu'ils ont affiché la cartographie des différents services de soutien sur le frigo dans leur bureau** pour que tous, y compris les nouveaux, puissent la voir/l'avoir sous ses yeux. **Ça leur a surtout fait du bien de travailler cette PPE pour revoir leur base, se remettre en question** (notamment grâce à l'analyse des risques) et regrouper de nombreuses informations cruciales pour la protection de l'enfance, accessibles à tous (employés, stagiaires, animateurs...) ».
- « Le club a affiné les moyens déjà mis en œuvre et les complété par d'autres, dans de nouvelles dimensions. **L'ensemble de la structure hiérarchique est impliquée et ciblée** ».
- « Je pense que l'organisation **considère la protection de l'enfant comme un élément important de son offre d'animations** et qu'à présent, cette considération se concrétisera par **une meilleure formation des animateurs et la mise en place de chartes plus collectives** ».

- « Je pense que la responsable de la protection dans l'organisation fait vraiment tout son possible, elle était très impliquée déjà avant notre arrivée. **Sa motivation est grande**, elle était très intéressée par tout ce qu'on lui proposait. Il faudrait qu'elle soit soutenue par ses collègues et que les différents acteurs de terrain lui embrayent le pas sinon elle va s'épuiser seule face à ce gros défi ».
- « **Respecter leur droit de participation** : l'organisation a mis en place un système de "boîte à avis" où les enfants et les adolescents évaluent comment ils se sentent, ce qu'ils aiment le plus et ce qui devrait être amélioré pour qu'ils se sentent en sécurité. **Ils reconnaissent l'importance d'avoir un PPE** : dès le début, la direction et les enseignants impliqués dans le projet pilote ont exprimé leur conscience de l'importance d'avoir une politique pour protéger les bénéficiaires. Bien qu'au niveau de l'infrastructure peu de changements puissent être faits pour assurer la protection des enfants (installation de caméras de sécurité, amélioration des salles de musique, etc.), **ils ont pu identifier des comportements que les enseignants pourraient adopter pour générer plus de confiance chez les enfants. Disposer de procédures d'intervention** : Dans de nombreux cas, les enseignants ont indiqué qu'ils n'avaient pas de procédures fixes sur ce qu'il fallait faire en cas de suspicion qu'un élève était victime de violence ou en cas de problèmes disciplinaires. Chaque enseignant a agi en fonction de sa propre expérience et de son propre jugement. **Grâce à la PPE, ils ont pu réfléchir à des procédures fixes dont ils informeraient les enseignants dès le début du semestre ou du contrat.** Il faut reconnaître que la réalisation de l'analyse des risques à travers des exemples (discussion de cas) a permis à tous les enseignants et aux personnes impliquées de prendre conscience de l'influence de l'importance des bonnes pratiques dans l'accompagnement d'un enfant en situation de vulnérabilité ».
- « L'organisation connaissait déjà une bonne partie du cadre existant et elle avait déjà des outils qui balisent l'encadrement des enfants. Elle souhaitait mettre en place une PPE en leur sein et aussi **changer la partie liée à la sélection des animateurs et à la formation** sur ce sujet ».
- « Je pense qu'en écoutant le directeur et principal contact, nous serions amenés à croire que le centre fait tout ce qu'il peut pour protéger ses enfants, et qu'il est un leader dans ce domaine par rapport aux autres clubs. Il est vrai que l'attention du directeur semble toujours se porter sur le bien-être de tous les enfants, et qu'il est à l'origine d'efforts visant à faire de la protection de l'enfance une priorité plus importante non seulement pour le centre, mais aussi pour son sport en général. Cependant, je pense **qu'il y a une certaine déconnexion entre le discours du directeur et ce qui se passe sur le terrain.** C'était clair lorsque nous avons parlé à la fois aux entraîneurs, qui semblaient désinvoltes en matière de protection et peu disposés à admettre les domaines à améliorer, et aux enfants, dont certains (en particulier les filles) étaient critiques à l'égard des comportements/attitudes des entraîneurs.

Comparaison avec les répondant·e·s au questionnaire 1

Généralement, les réponses données par les répondant·e·s étaient très éclectiques, diffuses. Certain·e·s indiquaient même que « rien de particulier » n'était fait pour la protection des enfants, cela signifiant que les bonnes pratiques des organisations n'étaient pas systématiquement identifiées comme liées à la protection de l'enfance. De rares répondants (moins de dix) indiquaient aussi que protéger les enfants ne faisait pas partie de la mission de leur organisation. Dans l'ensemble des réponses, on ne trouvait pas une seule mention explicite du terme « politiques de protection de l'enfance ».

Ici c'est tout à fait différent dans la mesure où le terme PPE revient fréquemment, mais aussi où les pratiques identifiées correspondent toutes à des éléments de la PPE tels qu'indiqués dans la formation des IS : missions de l'organisation, vision, participation des enfants, conditions de recrutement, formation des intervenant·e·s, dissémination de la PPE, procédures d'intervention... Les IS, de par leur formation, semblent aussi avoir une vision plus lucide des manques ou des attitudes au sein d'une organisation donnée. **Cela démontre une différence claire dans la perception de la complexité de la protection avec les répondants au premier questionnaire.**

2. PENSEZ-VOUS QUE DES MOYENS VONT ETRE MIS EN PLACE PAR CETTE ORGANISATION POUR QUE LES ENFANTS SOIENT SUFFISAMMENT INFORME·E·S DE LEUR DROIT A ETRE PROTEGES DE LA VIOLENCE ?

Réponses données par les intervenant·e·s spécialisé·e·s

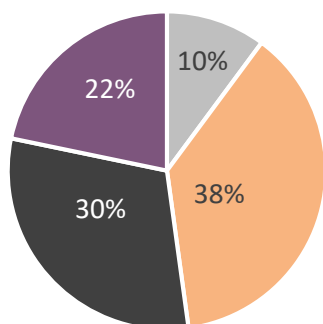
- « L'ASBL était déjà super informée et formée sur les moyens mis en place pour la protection de l'enfance. Je pense que le directeur **va essayer de mettre en place cette PPE dans l'ensemble des différentes antennes de l'association.** Je ne pense pas que d'autres moyens seront mis en place car ils ont déjà beaucoup de moyens/d'outils à leur disposition ».
- « **Par la création collective de charte en début d'année oui...** par la suite, cela dépendra du temps disponibles et de la communication sur le sujet par la personne référente de la PPE ».
- « **Oui, je pense que l'organisation fera tout ce qui est possible pour informer les enfants et les inviter à partager les situations de violence** s'il y en a. **Reste à trouver la bonne façon de les atteindre,** ce n'était pas encore clairement défini à la fin du projet mais plusieurs pistes avaient été avancées ».
- « Je crois que le principal facteur que l'organisation mettra en place sera **la sensibilisation et la formation sur les protocoles à suivre en cas d'identification d'un enfant témoin ou victime de violence.** Auparavant, elle ne disposait d'aucun protocole d'action, elle ne savait pas quels étaient

les numéros d'urgence ou les centres de référence dans ces cas. Grâce à le projet pilote, ils ont pu suivre la formation Yapaka et ont été informés des services disponibles à proximité pour orienter un cas. Ils ont également montré leur intérêt pour que leur personnel soit suffisamment compétent pour intervenir en cas un enfant dévoile une situation de potentielle maltraitance. Il faut noter que l'un des avantages de l'organisation est sa relation étroite avec le pôle "Inspection pédagogique" de la commune et l'école du matin (d'où proviennent la plupart de ses élèves). Cela leur permet d'avoir plus de ressources à mobiliser pour le suivi des cas identifiés. Ils sont engagés à ce qu'au début du semestre scolaire, **les parents et les élèves soient informés de l'existence du PPE et du fait que l'organisation fait partie d'un ensemble d'organisations qui défendent et protègent les droits des enfants.** Ils ont également déclaré **qu'ils informeraient les enfants et les parents des personnes référents au sein de l'académie responsables de la protection des enfants ou en cas de violence.**

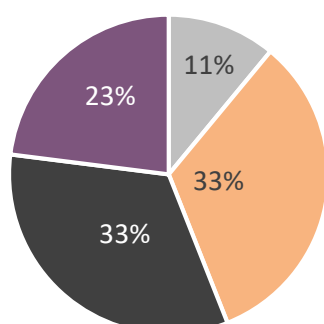
- « Je pense qu'elle pourra mettre en place des moyens afin que les stakeholders soient suffisamment informé-e-s de leur droit à être protégés de la violence. Cette prise de conscience est apparue dans une des phases du projet pilote. L'organisation s'est rendue compte qu'il y avait des risques auxquels elle n'avait jamais pensé ».
- « Je pense que des efforts seront faits pour produire des outils et des informations qui aident les enfants à comprendre qu'ils ont le droit d'être protégés - **par exemple, une série de dépliants accessibles** a déjà été réalisée et partagée avec les enfants, les parents et les entraîneurs ».

Comparaison avec les répondant-e-s au questionnaire 1

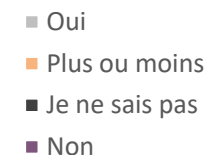
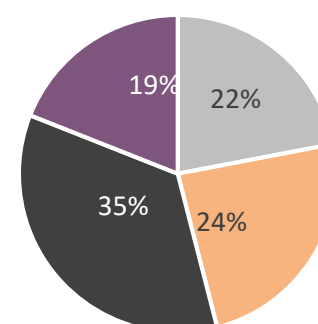
Réponses du groupe "direction"



Réponses du groupe "bénévoles"



Réponses du groupe "mixte"



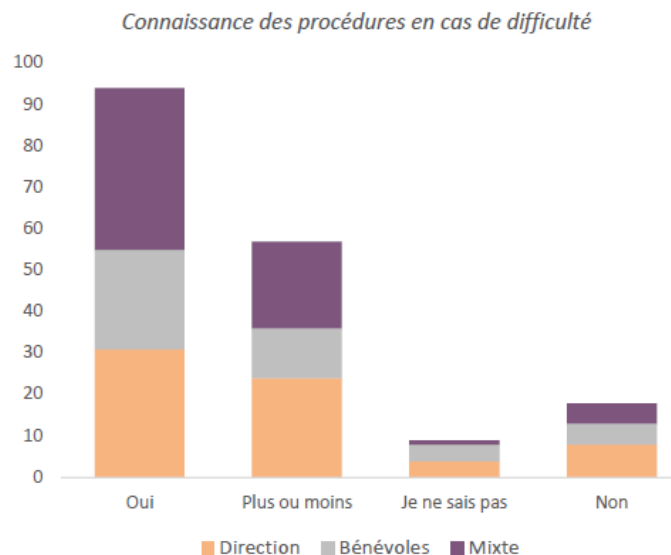
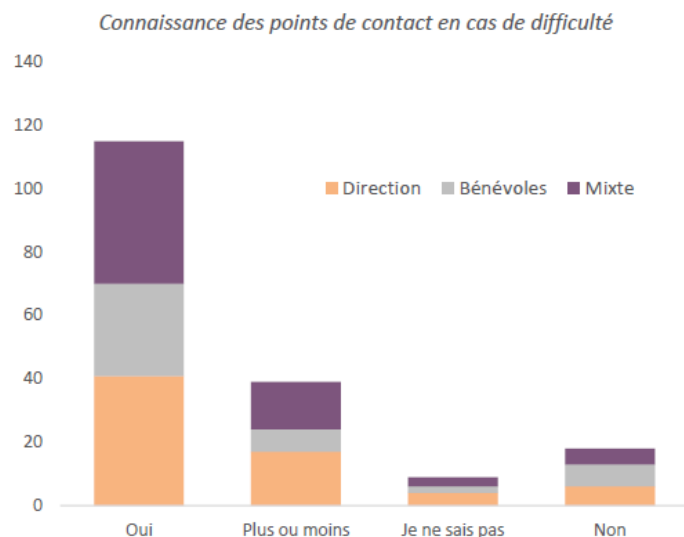
La majorité des répondants estimait que les enfants, dans leurs organisations, n'avaient pas conscience de leur droit à la protection, ou ignoraient s'ils en avaient conscience. **En comparaison, les réponses des IS indiquent une pluralité d'outils mobilisés par les organisations pilotes pour s'assurer que les enfants soient informés, ou anticipés pour se faire.** Cela signifie, non seulement, que cette question est prise en compte, mais également que les outils sont identifiés comme utiles dans cet objectif, ce qui contraste avec les nombreuses réponses « je ne sais pas » du premier questionnaire.

3. A L'HEURE ACTUELLE, SI VOUS VOUS RETROUVIEZ CONFRONTÉ·E A UNE SITUATION LIÉE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE, SAURIEZ-VOUS A QUI ET COMMENT SOUMETTRE DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LE COMPORTEMENT INADÉQUAT D'UN COLLÈGUE, D'UN PARENT, D'UN BÉNÉVOLE, D'UN ENFANT... ?

Réponses données par les intervenant·e·s spécialisé·e·s

- « **Oui.** Rien ne nous empêche d'appeler SOS Enfant anonymement pour être certain de la situation et des actions à mettre en place. Maintenant, **c'est toujours bon d'aller relire dans le document qu'on a reçu de DEI pour éviter des erreurs** ».
- « **Oui,** c'est plus clair pour moi. Et en cas de doute, **je peux toujours me référer au manuel** ».
- « **J'ai une idée beaucoup plus claire** d'une procédure à suivre mais pour mon association, nous devons encore créer cette PPE et clarifier notre réseau local ».
- « **Oui** sans aucun souci ».
- « Au sein de la PPE, ils ont conçu une procédure générale permettant à tous les membres du personnel de signaler leurs préoccupations ou les cas identifiés. Ils ont également élaboré des protocoles d'action concernant la manière de traiter les enfants victimes et les auteurs de violences. Dans les deux protocoles, **ils indiquent clairement les numéros d'appel d'urgence et la personne responsable à contacter** au sein de l'académie pour coordonner le soutien à toutes les personnes concernées. Par exemple, la directrice de l'académie sera la personne responsable de la protection et a reçu la formation nécessaire pour savoir quels organismes/services contacter pour le suivi du cas ».
- « **Oui, faire partie du projet m'a certainement aidé à comprendre comment et où signaler des problèmes de protection.** C'était la première fois que je travaillais dans le secteur du sport et de la protection de l'enfance en Belgique. Cette expérience a donc été essentielle pour me faire connaître des services tels que SOS Enfants et des organisations comme Yapaka ».

Comparaison avec les répondant·e·s au questionnaire 1



Les répondants au premier questionnaire semblaient déjà, en majorité, savoir à qui s'adresser en cas de problème, mais avoir plus de difficultés sur le « comment ». Il est intéressant de constater que les réponses sont ici unanimes, que le manuel (TOT Kit) est clairement perçu comme une ressource supplémentaire à ce sujet, et que la connaissance du réseau semble affinée chez les IS.

4. GLOBALEMENT, SI UN CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE OU SEXUELLE TOUCHANT LES ENFANTS AVAIT LIEU DANS VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL·LE, VOUS SENTIRIEZ-VOUS CAPABLE D'Y FAIRE FACE ?

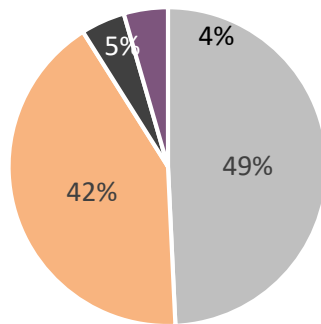
Réponses données par les intervenant·e·s spécialisé·e·s

- « Oui, les mots clés "état de nécessité, péril grave imminent et réel" devraient nous rester en tête. En fait, on agit que si notre secours interrompt le danger et sauvegarde l'intérêt impérieux. Dans notre formation professionnelle, on nous a dit qu'on pouvait appeler SOS Enfant par exemple, avant d'agir/ou non, pour s'informer, se rassurer ».
- « Oui, c'est déjà arrivé d'ailleurs ».

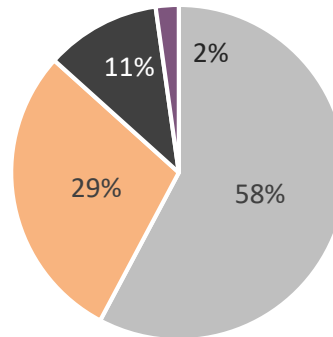
- « Oui ».
- « Totalement ».
- « Je pense que j'aurais quelques outils et des personnes de référence à qui m'adresser pour faire face à ces problématiques ».
- « Oui, j'avais déjà travaillé avec des enfants dans un emploi précédent et, dans certains cas, je n'avais pas réagi de manière adéquate à des situations où des entraîneurs sportifs se comportaient de manière inappropriée. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que je ferais preuve de beaucoup plus de fermeté en signalant immédiatement mes préoccupations ».

Comparaison avec les répondant·e·s au questionnaire

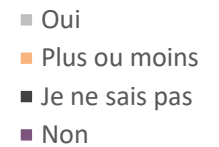
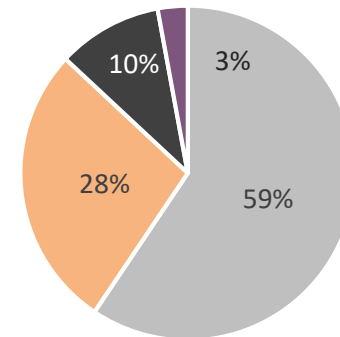
Réponses du groupe "direction"



Réponses du groupe "bénévoles"



Réponses du groupe "mixte"



Ici, on constate qu'une majorité des répondant·e·s estimait déjà être en capacité d'agir. Il est positif de constater que les IS ont la même vision.

5. PENSEZ-VOUS QUE LA PPE DEVELOPPEE AVEC VOTRE ORGANISATION PILOTE INDIQUE EXPLICITEMENT QUE TOUS LES ENFANTS ONT LE DROIT A LA MEME PROTECTION ?

Réponses données par les intervenant·e·s spécialisé·e·s

- « Oui. **Nous avons réfléchi ensemble à tous les niveaux d'âges et aux fonctions particulières** puisque des mineur-e-s sont susceptibles d'en encadrer d'autres et d'occuper des fonctions de responsabilités ».
- « Oui ».
- « L'un des problèmes identifiés est le manque de prise en compte de la diversité des profils des élèves et des parents (la diversité des origines, des langues et des enfants ayant des besoins particuliers). Par exemple, ils ont fait remarquer que les documents d'inscription (y compris le ROI pour les élèves et les parents) sont rédigés uniquement en français. Les parents qui ne parlent pas français ont du mal à comprendre les règles de l'académie et doivent souvent utiliser leurs enfants comme traducteurs. Dans le cas de l'élève qui ne possède pas les compétences linguistiques nécessaires pour comprendre les documents, cela signifie que l'enfant n'est pas suffisamment informé des règlements et de ses droits en général. **Les enseignants ont souligné l'importance d'adapter toutes les procédures aux besoins et à la compréhension de chaque enfant ou parent. Par exemple, la réalisation de fiches d'enregistrement ou d'affiches informant les enfants de leurs droits dans différentes langues.** De cette manière, le PPE viserait à protéger tous les enfants sans discrimination ».
- « Oui, **ils ont spécifié dans le glossaire que le mot "enfant" faisait référence à "tout être humain âgé de moins de 18 ans**, conformément à l'article 1er de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant." Maintenant, on pourrait aller plus loin dans les détails en spécifiant qu'importe la couleur de peau, la race, l'éventuel handicap mental/moteur ».
- « Oui ».

Comparaison avec les répondant·e·s au questionnaire 1

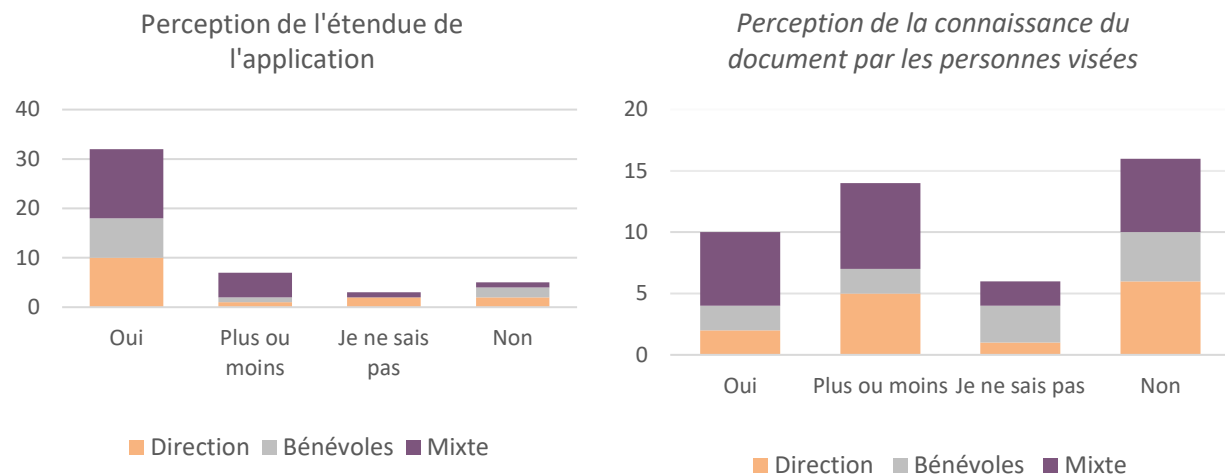
La plupart des répondant·e·s au premier questionnaire indiquait qu'il n'existait pas, dans leur organisation, de norme explicite concernant la non-discrimination (un répondant sur 7 était certain·e qu'il n'existe pas de mention explicite pour son organisation). **Ici, on constate que la question a été abordée dans l'ensemble des structures**, bien que ce soit de manière plus ou moins approfondie.

6. D'APRES-VOUS, LES CONSIGNES DE LA PPE DEVELOPPEE AVEC VOTRE ORGANISATION PILOTE S'APPLIQUENT-ELLES CLAIREMENT A L'ENSEMBLE DES PERSONNES AVEC LESQUELLES VOTRE ORGANISATION EST EN CONTACT (TRAVAILLEURS, BENEVOLES, PARENTS, ENFANTS, STAGIAIRES, ADMINISTRATEURS...) ?

Réponses données par les intervenant·e·s spécialisé·e·s

- « La PPE réalisé par l'organisation est parvenue à expliquer **les trois codes de conduite en fonction du rôle des "enseignants", des "élèves" et des "parents"**. Les instructions sont claires et expliquent à qui ils doivent s'adresser pour signaler un cas. **Ils expliquent également le rôle de la personne responsable de la protection des enfants** et les instances supérieures qui les soutiendront dans le suivi de ce cas. Ils précisent également leur engagement à collaborer **avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs que leur PPE** et qui respectent le code de conduite et la politique de gestion des données. **Je pense que les instructions sont claires et suffisamment compréhensibles pour que toutes les parties prenantes et les bénéficiaires puissent comprendre le PPE.** Il reste maintenant à voir comment l'organisation va diffuser et contrôler la mise en conformité ».
- « Oui ».
- « Oui **c'est bien écrit à qui s'adresse la PPE et des documents spécifiques pour chaque type d'acteur y figurent** avec la mention correspondante ».
- « Oui, il y a même différentes fiches qui ont été réalisées selon les différents acteurs de terrain concernés ».
- « Oui, nous avons fait en sorte qu'elle s'adresse à tous et toutes et prennent en compte tous-tes les acteurs-trices ».
- « Je peux dire que dans les dépliants développés par l'organisation, **un document séparé a été produit pour chaque public différent, et qu'une réflexion a été menée pour rendre chaque dépliant approprié à son public.** Et pour chaque document produit, le directeur était très ouvert à l'intégration de nos commentaires ».

Comparaison avec les répondant-e-s au questionnaire 1



Les organisations semblaient ici déjà au clair avec l'application des consignes de la PPE (qui était visé) mais, paradoxalement, reconnaître que la plupart des personnes visées ne connaissaient sans doute pas ces consignes. Dans le Q2, **on constate que des documents ont été développés, à destination de, mais aussi pour informer, l'ensemble des personnes des organisations pilotes.**

7. LE PROCESSUS DE PROJET PILOTE A-T-IL CHANGE L'APPROCHE DE L'ORGANISATION AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ TRAVAILLE CONCERNANT LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL OU DES BENEVOLES ?

Réponses données par les intervenant-e-s spécialisé-e-s

- « En matière de recrutement, peu de choses ont changé car ce processus se fait par le biais de la commune d'Anderlecht. On doit rappeler que l'organisation dépend de l'enseignement général artistique à horaire réduit et donc, **elle doit passer par la commune pour pouvoir prendre des décisions.** Cependant, ce qui a un peu changé c'est **la mise en place d'une évaluation régulière de la performance de l'enseignant et de sa relation au sein de l'organisation depuis leur engagement.** Depuis le projet pilote, l'organisation a pu **prendre en compte l'importance de procéder à des évaluations régulières.** Par exemple, ils ont décidé que les enseignants font l'objet de visites de classe et de rapports réguliers de la Direction et

de l'Inspection pédagogique du service Enseignement de la Commune d'Anderlecht. Ils vont tenir des réunions mensuelles avec toute l'équipe, mener des entretiens individuels et **encourager la formation de leurs enseignants sur les questions de protection de l'enfance** ».

- « Plus **au niveau de l'accueil de nouveaux collaborateurs** qu'au niveau du recrutement ».
- « **Ils ont rajouté un point "suivi et évaluation"** qui parle de la formation continue + évaluation par le biais de l'entretien annuel, et évaluation par les responsables de la protection. En gros, chacun a la responsabilité, individuelle et collective, de veiller à la mise en œuvre dynamique de la PPE. La direction a la responsabilité globale de la PPE. **1 fois par an, ils ont des évaluations de mise en œuvre au travers des résultats des entretiens annuels, de réflexions sur la PPE** ».
- « Notre organisation était déjà bien avancée dans la réflexion mais **certains détails ont été apportés** suite à notre intervention ».
- « Je ne dirais pas changé parce qu'une série de choses étaient déjà mises en place, mais **l'a affiné** ».
- « Le projet pilote n'est pas encore terminé par rapport à l'organisation où j'étais assignée mais **ses problèmes concernant le recrutement du personnel ou des bénévoles ont été traités dans les premières phases du projet** ».

Comparaison avec les répondant-e-s au questionnaire 1

Le premier questionnaire établissait que, dans l'ensemble, s'engager à respecter une Politique de Protection de l'Enfance ne semblait pas une obligation dans la majorité des organisations auxquelles appartiennent les répondants et que la très grande majorité d'entre eux n'avait pas avoir fourni de casier judiciaire en arrivant dans l'organisation. De même, une écrasante majorité des répondants indiquait qu'il n'est pas fait mention des outils de protection dans les offres d'emploi publiées par leur organisation et que des références n'étaient qu'exceptionnellement demandées. **Il semble que dans l'ensemble des organisations accompagnées par les IS, ce travail de recrutement ait fait l'objet d'une réflexion, par forcément en imposant de nouvelles mesures plus strictes, mais surtout en ajoutant davantage de suivi et de moments d'évaluation.**

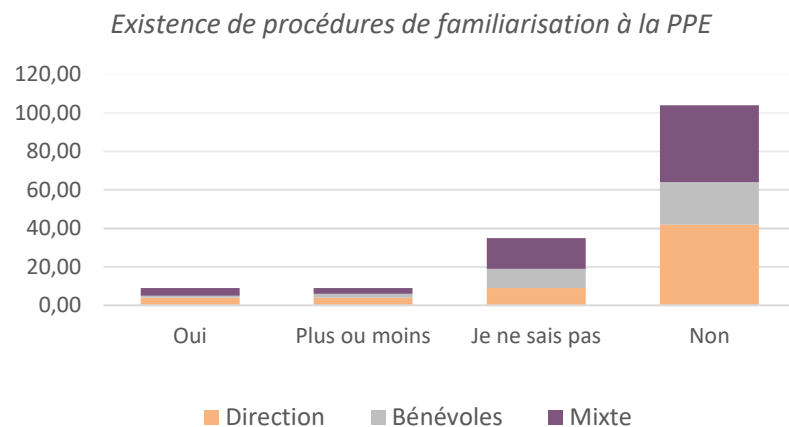
Concernant la formation, il en va de même. Le questionnaire 1 établissait que les travailleurs, bénévoles, et toute personne liée aux activités de l'organisation, ne bénéficiaient pas de suffisamment d'offres de formations pour détecter ou réagir face à des situations de violence ou de maltraitance. Ici, il semble que cela ait de nouveau été discuté, et soit mis en place soit encouragé pour le futur, en complément du projet pilote, qui constituait aussi une formation.

8. QUELS OUTILS ONT ETE ENVISAGES PAR L'ORGANISATION AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ TRAVAILLE POUR SE FAMILIARISER AVEC LA PPE OU TOUT AUTRE OUTIL DE PROTECTION DE L'ENFANCE DESTINEE AUX TRAVAILLEURS, BENEVOLES, PARENTS... ?

Réponses données par les intervenant·e·s spécialisé·e·s

- « Pour commencer, **le manuel du projet pilote est un outil important pour l'analyse future des risques et l'évaluation des progrès** dans la mise en œuvre du PPE au sein de l'organisation. Cependant, ce manuel n'étant en possession que de la directrice, sa diffusion et sa bonne gestion dépendront donc entièrement d'elle. Ils sont censés de faire **un point annuel** sur la PPE et **designer une nouvelle équipe** responsable de la PPE. De même, au sein de la PPE toutes les ressources en ligne YAPAKA disponibles sont clairement désignées. **Les responsables de la protection estiment qu'il est important que les enseignants soient informés** sur l'existence du livre « Points de repère pour prévenir la maltraitance », la formation en ligne et utiliser des ressources vidéos, audios et des textes pour bien comprendre et faire comprendre le nécessaire pour protéger les enfants ».
- « **La formation, une clarification des procédures et une vision plus claire de l'ensemble des documents et pratiques pré-existantes** ».
- « **Des fiches d'informations ont été rédigées à l'attention de chaque catégorie d'acteurs.** Ces fiches reprennent les devoirs de chacun, les types de violences qui peuvent surgir, les signes qui doivent alerter. **Un document reprenant la marche à suivre en cas de suspicion de violence. Des flyers vont être distribués.** Une journée de formation et de sensibilisation sera organisée à chaque rentrée. **Des posters seront affichés dans les lieux à risque. Des animations seront proposées lors de tournois ou autres journées du club** afin de sensibiliser à la protection de l'enfance ».
- « **Une phase pour la construction de la PPE a été dédiée à comprendre les règles:** cette phase visait à informer sur les concepts clés de la protection des enfants: cadre juridique international et national, questionnaire pour l'organisation et même pour les bénévoles et les enfants ».
- « Je crois que le seul document qu'ils ont consulté est le modèle PPE que nous leur avons envoyé. **Le directeur en a trouvé certains éléments utiles, comme le guide étape par étape sur la façon de répondre à une préoccupation de sauvegarde.** Il a estimé que d'autres aspects n'étaient pas pertinents pour sa structure ».

Comparaison avec les répondant·e-s au questionnaire 1



Ici, le schéma est clair, les répondant·e-s au premier questionnaire considéraient en très grande majorité que leurs organisations ne disposaient pas de suffisamment d'outils pour se familiariser avec les outils de protection en place.

Les résultats issus du deuxième groupe de répondants sont contrastants avec ce premier puisqu'ils identifient distinctement une série d'outils mis en place dans les organisations pour permettre de se familiariser avec la PPE : manuel, analyse des risques, évaluation des progrès, points annuels, responsabilités qui sont transférées régulièrement, information des parties prenantes, formation, clarification des procédures, fiches résumées, posters et flyers, évènements de sensibilisation... Ils soulignent tout de même l'importance que les organisations poursuivent leurs efforts en ce sens pour que la démarche soit vraiment efficace.

CONCLUSION GENERALE

Des changements notables

De manière générale, et malgré toutes les limites de ce comparatif, on peut constater – avec également en appui les *Lessons Learnt* du projet – que les intervenant·e·s spécialisé·e·s ont, de par leur formation et leur expérience de terrain, indéniablement acquis un regard pointu sur les questions de protection de l'enfance. Comparés au groupe cible du premier questionnaire, il semble que leur vocabulaire soit plus précis, qu'ils identifient mieux les différents outils et mesures formels de protection, mais également qu'il·elle·s soient plus sûres de leurs compétences quant au traitement de situations de violence. Ces données, bien que portant sur deux échantillons complexes à comparer, nous semblent encourageantes. Cela signifie qu'avec une formation du type de celle dispensée aux IS, mais aussi avec un accompagnement tel que celui mené par les IS, l'on peut sans doute espérer répondre à l'une des principales demandes du groupe de répondant du questionnaire 1 : formaliser la prévention et la réponse aux situations de violence, en se basant sur l'expertise, le cadre réglementaire et les bonnes pratiques existantes.

Un momentum encourageant

Ces résultats s'inscrivent dans une tendance plus large à l'étude des questions de protection et d'éthique en Belgique francophone. Ils sont donc d'autant plus positifs qu'ils surgissent à un moment où l'on tend à s'interroger davantage sur les manières de renforcer les mesures existantes. Ceci converge notamment avec la parution de l'étude CASES, mettant à jour les chiffres des violences envers les enfants dans le sport, mais aussi avec la réforme du Décret éthique, la réforme de l'encadrement ATL, ainsi que plusieurs autres initiatives comme le projet CSIS du Conseil de l'Europe.

L'importance des actions futures

Pour que ces résultats puissent être retenus comme ce qu'ils sont, c'est-à-dire un mouvement encourageant vers plus d'encadrement, il est essentiel que les efforts ne s'arrêtent pas là. Que ce soit au niveau des organisations partenaires du projet, des organisations pilotes, du groupe d'intervenant·e·s spécialisé·e·s déjà formé·e·s ou des différentes entités politiques en charge du sport et des loisirs, la question doit rester brûlante et une véritable priorité. Maintenant que le processus est enclenché et qu'une série de bonnes pratiques, comme celles émanant de la formation et du retour des IS, ont pu être identifiées, il faut tout faire pour que, comme les Politiques de Protection de l'Enfance, elles ne restent pas lettres mortes.